



Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 011-211102678-20211026-D2021_34-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2021-34

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 1 Votants : 14
DATE DE CONVOCATION : 19 octobre 2021
VOTES : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

L'an DEUX MIL VINGT et le VINGT-SIX OCTOBRE à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAMÉ Vincent - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - MEKHATRIA Malick

Absent : BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Procuration : GIOVANNINI Elsa à CHAOUAT Claire.

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Fixation du prix du repas appliqué aux familles pour l'année scolaire 2021 - 2022

M. le Maire propose à l'assemblée d'appliquer aux familles le prix coûtant des repas pour l'année scolaire 2021/2022 au tarif de 4,50€ soit une augmentation de 0,20€ à compter du 01/11/2021.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention**

DECIDE

FIXE le prix du repas appliqué aux familles pour l'année scolaire 2021/2022 à 4,50€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 011-211102678-20211026-D2021_34-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Gilles CASTY

